

**ÇA NE PEUT PAS DURER COMME ÇA
STOP AU MASSACRE DE NOTRE BEAU DEPARTEMENT !**

Mesdames, Messieurs les maires et élu.es municipales.

Depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections de Juin-Juillet 2024, nous assistons à un déni de démocratie sans précédent et à la valse des premiers ministres. Bien qu'ils n'arrivent pas à former un nouveau gouvernement et que la colère monte dans le pays, l'État continue sa feuille de route délétère pour le CLIMAT, pour la JUSTICE sociale et pour nos LIBERTÉS.

Le 7 juillet 2025, 18 organisations et collectifs du Lot adressaient une lettre à la Préfète en réaction à l'article en couverture de la Vie Quercynoise du 12 juin 2025, intitulé « Il faut se préparer à un monde à +4°C, la préfète du Lot incite à agir » faisant la promotion frénétique du développement d'un « mix énergétique combinant nucléaire, solaire, hydroélectricité, bois et méthanisation » !

Force est de constater, que malgré l'absence de gouvernement, les projets s'accroissent dans le Lot, notamment en photovoltaïque au sol, éolien, déforestation... Malgré de nombreuses oppositions, l'État continue de soutenir ces projets, au mépris des avis de ses propres services chargés de l'environnement (MRAE), du Parc Naturel des Causses du Quercy, du Département et de nombreuses communes.

En matière d'énergie photovoltaïque, bien que la loi stipule les objectifs de préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers, qu'elle est censée favoriser l'installation en toitures ou sur surfaces artificialisées et qu'il ait été demandé aux communes d'identifier des Zones d'Accélération Des Energies Renouvelables (ZADER), on assiste à la multiplication des centrales photovoltaïques industrielles portées par des groupes financiers, souvent liés aux multinationales du pétrole, sur des terres agricoles, naturelles ou forestières.

Cela sans aucune planification, sans prise en compte de la volonté des communes et des habitant.es, sans projection des conséquences sur le réseau électrique et du coût, pour la collectivité, des infrastructures exigées par ces mégaprojets.

C'est ainsi que la commune de Limogne se voit refuser un projet citoyen parce que l'accès au poste source est « pris » par la centrale industrielle de TotalEnergies à Tour de Faure.

Tout ça pour quoi ? *

Il suffirait, pour atteindre les objectifs fixés pour le Lot en 2030, d'installer 110 ha de panneaux ...
...soit **3 500m2 par commune !**

On entend certain.es élu.es dire qu'ils n'ont pas les moyens de financer des projets communaux, pourtant, la BPI, banque Publique d'Investissement finance bien Total. Alors, pourquoi pas les communes ? C'est un choix POLITIQUE.

On entend aussi qu'il faut faire jouer la solidarité territoriale vers les zones urbanisées, mais QUI a refusé d'harmoniser la Dotation Globale de Fonctionnement entre territoires urbains et territoires ruraux ?

Si nous avions les mêmes dotations que les grosses villes (la DGF/habitant.es est deux fois plus élevée pour les grosses villes) et si l'État cessait de se désengager financièrement, nous n'aurions pas besoin de quémander les subsides des multinationales pour réaliser des équipements collectifs.

Nous refusons cette main mise des multinationales sur nos terres, nos paysages, nos cours d'eau et le vivant dont nous faisons partie, qui plus est, financée par l'argent de nos impôts ! Nous dénonçons la responsabilité de l'État qui a encore refusé, fin septembre, de mettre Total en demeure de déposer une demande de Dérogation Espèces Protégées, comme le préconisait l'Avis de la MRAE, repris par le commissaire enquêteur dans son rapport.

On ouvre grand la porte aux marchands de soleil, et dans le même temps, on lève l'anonymat à l'entrée des déchetteries pour mettre en place le fichage des usagers, imposant encore un nouveau racket, alors qu'ils se sont déjà acquittés de leurs taxes et redevances. Un pas de plus vers une société « connectée », une société de contrôle, déshumanisée, soit disant « intelligente » !

Enfin, nous avons appris la reconversion du Parc des expositions en usine de productions de drones à usage militaire par l'entreprise Tekever. Une arme létale couramment utilisée contre les populations civiles. Pourquoi ce choix ? « Une faible densité de population pour respecter la réglementation sur les vols de drones », selon Nadia Maaref, directrice de Tekever France. Est-ce à dire qu'après la colonisation de nos sols par l'industrie photovoltaïque, nous allons subir la colonisation de notre ciel par l'industrie militaire ?

Quelle cohérence entre tous ces projets et l'attractivité touristique du département tant défendue par certains, porteurs de projet et élus, pour sauver l'économie lotoise, comme l'Oeno-golf d'Albas, ou le télésiège de Caix ?

Ça ne peut pas durer comme ça. De nous mentir et de nous mépriser à ce point.

Qu'a fait l'État des cahiers de doléances de 2019 ? RIEN !

Qu'a fait l'État des 2 500 000 signatures contre la loi DUPLOMB ? RIEN !

Il est temps de nous réapproprier ces questions, de recréer des espaces de dialogue, de pluralité et de co-construction.

Il est temps de nous réapproprier notre territoire, notre avenir, nos vies...

* Selon l'observatoire des énergies renouvelables dans le Lot, n°2, Le Photovoltaïque, en date de février 2024, https://www.lot.gouv.fr/contenu/telechargement/18547/140820/file/Obs-ENR_n%C2%B02_vfinale.pdf, la production annuelle d'électricité d'origine solaire sur l'ensemble du département du Lot, toutes installations confondues (toitures, ombrières de parkings, parcs au sol) était de 160 Gwh/an en 2023. L'objectif 2030 est de 420 Gwh/an.

L'objectif d'ici 2030 est donc de produire 260 Gwh supplémentaires par an, soit d'installer moins de 110 ha de panneaux sur toitures ou sur parking, **c'est à dire 3500 m² par communes en 2030 et moins de 1,5ha en 2050 !**

Si l'on n'est pas capable de trouver ces surfaces sur zones artificialisées (toitures agricoles, industrielles, parking...) c'est qu'on a vraiment envie de laisser le champ libre aux multinationales.

Les premiers signataires : ABC éditions, AELC, Appel de la forêt, ATTAC Lot, Confédération Paysanne du Lot, Collectif citoyen Lotois, GADEL, La Librairie le Droit à la Paresse, Sous les panneaux la rage, STOP Agrivoltaïsme Cressenssac, TPTT, VO46 ...